

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-346.

Loi pour faire droit à Joyce Rosemary Hudson Plam.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Joyce Rosemary Hudson Plam, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Edgar Leonard Plam, domicilié au Canada et demeurant en territoire inconnu, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour de février 1944, en la ville de Londres, Angleterre, et qu'elle était alors Joyce Rosemary Hudson, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10 15

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Joyce Rosemary Hudson et Edgar Leonard Plam, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Joyce Rosemary Hudson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Edgar Leonard Plam n'eût pas été célébrée. 20